## LE SAVIEZ-VOUS ?



Les cassettes audio et vidéo ont été remplacées depuis longtemps par le CD et le DVD mais de nombreux citoyens possèdent encore ces anciens supports au fond d'une cave ou d'un grenier. Certaines personnes désireuses de s'en débarasser s'orientent naturellement vers les parcs à conteneurs ou la collecte des encombrants. Ce n'est malheureusement pas la bonne destination, les cassettes audio et vidéo ne doivent pas être jetées au parc à conteneurs. Explications :

- Les encombrants sont des déchets non organiques issus de l'activité normale des ménages mais trop volumineux pour pouvoir entrer dans un sac poubelle ou un conteneur standardisé, pour autant que leur poids ne dépasse pas 100 kg. Selon cette définition, on comprend aisément que les K7 ne sont pas des encombrants. Si par erreur, elles sont mises dans les encombrants, elles se retrouvent dans la chaine de tri-broyage du BEP Environnement à Floreffe, où une fois broyées, les bandes s'échappent et s'enroulent autour des rouages de l'installation, demandant une maintenance répétée et fastidieuse.
- Les vieilles cassettes VHS ne sont pas recyclées chez nous. Pourquoi aucune filière ne s'estelle développée? D'abord, elles ne sont pas considérées comme des déchets électroniques; il n'y a pas d'obligation légale via Récupel. Il faut aussi un certain tonnage, un flot continu, mais ce n'est pas le cas. Il faut aussi qu'il y ait un débouché industriel; or ces K7 comportent différents éléments: la bande magnétique avec des particules métalliques, de la colle, des petites vis, du carton et du plastic bien entendu. Le support est donc bien complexe.
- Mais alors, que faire de ces cassettes? La solution est de les mettre dans votre sac ou
  conteneurs d'ordures ménagères résiduelles. Elles finiront incinérées en vue de produire
  électricité et chaleur. Néanmoins, si cette solution parait peu écologique à vos yeux, Internet
  fourmille de solutions créatives pour donner une seconde vie à ces objets!